



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/345
7 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-sixième session
Points 78, 80 et 88 de l'ordre du jour
provisoire*

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES

COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ETUDE DES EFFETS DE LA CATASTROPHE
DE TCHERNOBYL ET UNE ACTION VISANT A LES ATTENUER ET LES LIMITER

Lettre datée du 1er août 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la République socialiste soviétique
de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'appel que le
Soviet suprême de la République socialiste soviétique de Biélorussie a lancé
au Parlement européen.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cet
appel comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 78,
80 et 88 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Guennadi N. BURAVKIN

* A/46/150.

ANNEXE

Appel au Parlement européen adopté le 27 juin 1991 par le Soviet
suprême de la République socialiste soviétique de Biélorussie

Le cinquième anniversaire de la tragédie de Tchernobyl a été marqué par l'expression d'un sentiment universel de solidarité avec les victimes de cette catastrophe nucléaire sans précédent dans l'histoire de la civilisation humaine ainsi que par une réévaluation radicale des enseignements de cette tragédie. Le monde commence à peine, en effet, à prendre pleinement conscience des problèmes mondiaux et régionaux créés par la catastrophe de Tchernobyl et à comprendre combien il est difficile de prévoir ses conséquences et ses effets à long terme sur la santé des millions d'habitants des régions affectées en Biélorussie, en Ukraine et dans la partie occidentale de la Fédération russe.

La RSS de Biélorussie est la république qui a été le plus gravement touchée par cette catastrophe, fait qui a été établi, en particulier dans la résolution 45/190, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus le 21 décembre 1990, et qui a été également largement confirmé par la Conférence scientifique internationale sur les conséquences radiobiologiques de l'incident de Tchernobyl, qui s'est déroulée à Vienne - siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique - du 21 au 24 mai 1991.

Soixante-dix pour cent des isotopes de longue vie sont en effet retombés sur le territoire de la RSS de Biélorussie et ont contaminé 20 % environ de l'ensemble des terres agricoles et des forêts qui représentent près d'un quart de l'ensemble du territoire de la République. Or, plus de 2,2 millions d'habitants, soit un cinquième de l'ensemble des habitants de la République et la moitié de l'ensemble des victimes qui, en Biélorussie, en Ukraine et en Russie, ont été touchées par cette catastrophe, vivent dans les zones contaminées.

Il n'est pas encore possible de déterminer avec précision l'étendue du préjudice causé à la santé de la population au cours des premiers jours qui ont suivi l'incident, par le "choc iodique" et les effets des autres isotopes (isotopes de vie courte). Bien que les évaluations varient quant aux conséquences radiologiques et aux mesures de protection, le projet international de Tchernobyl a permis d'établir que l'effet combiné des divers facteurs néfastes s'est traduit par un accroissement vérifié de la morbidité dans les régions de la République qui ont été touchées. Le Comité consultatif international recommande l'adoption de mesures vigoureuses en vue d'améliorer la qualité des soins médicaux et d'améliorer radicalement la fourniture de médicaments et d'instruments et de matériel de diagnostic et de recherche.

En dressant le bilan de la situation sur le terrain, le Soviet suprême de la RSS de Biélorussie lance un appel au Parlement européen en vue de la fourniture directe, ou par le biais d'un mécanisme convenu, d'une assistance financière et technique spéciale additionnelle ainsi que d'autres formes d'assistance qui l'aident à résoudre les problèmes que la catastrophe de Tchernobyl a créés dans la République.

Le Soviet suprême de la RSS de Biélorussie s'associe également à l'appel que le Président de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a adressé aux gouvernements de tous les Etats et aux peuples du monde, ainsi qu'à celui que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lancé à l'ensemble de la communauté internationale à l'occasion du cinquième anniversaire de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous exprimons l'espoir que le peuple biélorusse ne sera pas oublié et qu'il recevra l'assistance essentielle dont il a actuellement besoin.

Notre peuple saura apprécier l'aide qui lui sera généreusement apportée par la communauté internationale. Cette solidarité constituera en outre un exemple de coopération internationale face aux catastrophes de proportion mondiale qui s'abattent sur notre planète.
